

# Contre la dissolution : la défense du Comité Action Palestine (1)

*Le Comité Action Palestine publie ici des extraits du recours en référé-liberté déposé devant le Conseil d'Etat, où chaque grief de l'Etat est déconstruit et réfuté.*

[...]

De manière générale, il est reproché à l'association son antisionisme c'est-à-dire une position politique qui relève de la liberté d'expression. Le décret pointe le caractère supposé radical de cet antisionisme. Or, l'antisionisme en tant que mouvement politique de contestation de la colonisation israélienne ne peut être modéré ou radical. On ne peut pas être en même temps pour et contre le fait colonial.

Ainsi, le journaliste israélien Gideon LEVY écrivait le 18 janvier 2020 dans le quotidien israélien Haaretz <sup>1</sup> :

« Se débarrasser des péchés originels du sionisme et dépeindre une forme de sionisme comme belle et l'autre comme folle est hypocrite et moralisateur. Le groupe de colons Gush Emunim<sup>2</sup> n'a rien inventé, pas plus que Bezalel Smotrich ou Israel Harel. Ils ont étudié dans le collège d'aliénation et d'expulsion créé par le parti Mapai, Hashomer Hatzair, le parti Ahdut Ha'avodah, le Palmach et David Ben-Gourion. » « Il n'y a pas de bon sionisme et de mauvais sionisme. Il n'y a qu'un seul sionisme, qui a établi l'État juif en expulsant les Palestiniens par la force. Il l'a fait en 1948 et en 1967, et il le fait encore aujourd'hui. Cela fait tellement de bien de blâmer les colons [des territoires palestiniens occupés après 1967 – NDT], et c'est tellement typique de la gauche sioniste.

»<sup>3</sup>

Plus précisément, le décret reproche d'une part à l'association une incitation « *à la haine, à la discrimination et à la violence envers des personnes en raison de leur origine juive* ».

Le COMITE ACTION PALESTINE dément catégoriquement cette accusation.

En effet, les conceptions et analyses développées par le COMITE ACTION PALESTINE ne reposent que sur des catégorisations politiques et jamais ethniques, raciales ou religieuses. L'association a toujours dénoncé le sionisme qu'il soit le fait des Juifs d'Israël ou de l'Autorité Palestinienne, des Etats occidentaux qui coopèrent ou qui soutiennent Israël, des Etats arabes qui entretiennent des relations stratégiques avec le pouvoir sioniste comme l'Arabie Saoudite ou les Emirats Arabes Unis, d'organisations ou d'intellectuels quelles que soient leurs origines.

Les textes du COMITE ACTION PALESTINE ont toujours été parfaitement clairs sur la distinction entre « colons » et « Juifs » :

*« En Palestine, comme ce fut le cas jadis en Algérie, le colon doit être anéanti parce qu'il cherche l'anéantissement du colonisé. Que ce colonisateur soit juif, peu importe. Les Palestiniens n'ont jamais tué des Juifs parce qu'ils étaient Juifs. En revanche, les Occidentaux ont massacré des Juifs parce qu'ils étaient Juifs. »<sup>4</sup>*

Le gouvernement prétend d'autre part pouvoir dissoudre l'association sur le fondement de l'article L. 121-1 7° du code de la sécurité intérieure : l'association se livrerait « *sur le territoire français ou à partir de ce territoire, à des agissements en vue de provoquer des actes de terrorisme en France ou à l'étranger* ».

Il s'agit d'une accusation particulièrement grave et totalement infondée qui ne peut rester sans réponse. Le Comité Action Palestine conteste formellement se livrer à de tels

agissements.

En premier lieu, il convient de préciser que l'association, créée en 2004, ou ses membres n'ont jamais fait l'objet de poursuites pénales en plus de dix-sept ans d'existence. Cette accusation est d'autant plus surprenante qu'il est fait état dans la notification d'agissements qui dateraient de 2012, 2016, 2017 et 2021. Dès lors, personne ne peut croire qu'un groupe qui aurait pour but de provoquer des actes terroristes en France ou à l'étranger<sup>23</sup> depuis tant d'années n'ait jamais fait l'objet du moindre avertissement ou de la moindre poursuite.

En deuxième lieu, le COMITE ACTION PALESTINE rappelle qu'il a toujours condamné et dénoncé le terrorisme. Le ministre s'est bien gardé de faire état des communiqués et articles de l'association concernant sa position sur ce point. Ainsi, dans un communiqué du 16 novembre 2015 le COMITE ACTION PALESTINE écrivait :

« Le Comité Action Palestine témoigne sa solidarité aux victimes et aux familles des victimes. » (...) « Le Comité Action Palestine a toujours dénoncé le terrorisme, qu'il soit l'œuvre d'une organisation ou d'un Etat. Il dénonce le terrorisme qui a frappé à Paris et aussi à Beyrouth, en Syrie, en Palestine où chaque guerre lancée par les sionistes fait des milliers de victimes palestiniennes. La violence aveugle qui frappe les peuples doit être partout condamnée. »

En troisième lieu, il convient de rappeler que le 7° de l'article L. 212-1 du CSI est clair et exige que le but des agissements de l'association soit de provoquer des actes terroristes.

L'assertion du gouvernement n'est jamais fondée sur des preuves, sur des faits tangibles mais seulement sur des écrits qui montrent ou relaient l'adhésion du peuple palestinien et des peuples dominés en général à des organisations et des

leaders de la résistance. Le COMITE ACTION PALESTINE ne glorifie, n'honore ni ne soutient aucune mouvance particulière, n'a de filiation idéologique ou politique avec aucune formation politique en Palestine, mais se montre solidaire du peuple palestinien qui est seul légitime à définir ses organisations représentatives et les personnalités qui symbolisent sa lutte. En ce sens, le COMITE ACTION PALESTINE ne s'est jamais adonné de près ou de loin à une apologie du terrorisme mais a tout simplement exercé son droit à la solidarité avec un peuple sous occupation qui défend sa liberté.

Le ministre met en avant les agissements suivants : la diffusion de communiqués et tracts ouvertement favorables aux organisations terroristes anti-israéliennes, le partage d'articles de presse ou de tribunes favorables à ces mêmes organisations, la diffusion des publications officielles de ces organisations et la légitimation et le cautionnement prétendu d'actes terroristes.

L'association entend revenir sur chacun des éléments cités par le décret, qui malheureusement ne distingue pas, comme le faisait pourtant la lettre d'engagement de la procédure, sur ce point plus rigoureuse, lesquels relèveraient du 6° et lesquels relèveraient du 7° de l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, mais fait masse de deux fondements légaux pourtant distincts.

[...]

**Extrait du recours déposé le 29 mars 2022 devant le Conseil d'Etat via le cabinet Bourdon&Associés, suite au décret présidentiel du 9 mars 2022 de dissolution de l'association.**

1.

<https://www.haaretz.com/opinion/.premium-religious-zionism-the-secular-zionist-left-is-the-mother-of-the-occupation-1.8411472>

2. Mouvement politique et messianique israélien créé afin d'établir des colonies juives en Cisjordanie après 1967.

### 3. « *Shaking off*

*Zionism's original sins and portraying one form of Zionism as beautiful and the other as insane is hypocritical and self-righteous. The settler group Gush Emunim didn't invent anything, nor did Bezalel Smotrich or Israel Harel. They studied in the college of alienation and expulsion established by the Mapai party, Hashomer Hatzair, the Ahdut Ha'avodah party, the Palmach and David Ben-Gurion. / There is no good zionism and no bad zionism. There is one zionism, wich established the Jewish state by forcibly expelling the Palestinians. It did this in 1948 and in 1967, and it has been doing so to this day. It feels so good to blame the settlers, and it's so typical of the Zionist left. »*

4. Article « Face au sionisme pas un seul pas en arrière » du 25/11/2015.

---

# **Contre la chasse aux associations, défendons nos libertés !**

Communiqué émanant de 43 associations, 8 avril 2022

Depuis six mois, les dissolutions d'associations s'enchaînent à un rythme rarement connu sous la Ve République. Elles sont

désormais annoncées triomphalement à la sortie du conseil des ministres ou sur twitter, contre un média, une association, un collectif... La loi « *confortant le respect des principes de la République* », dite « loi séparatisme », promulguée le 24 août 2021, a, comme le craignaient les opposant·es à son adoption, ouvert un boulevard aux pouvoirs publics désireux d'écartier celles et ceux qui entendent participer au débat démocratique par l'interpellation citoyenne et de faire taire les voix dissidentes, ou simplement critiques.

Après le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) et la CRI ont été dissoutes les associations Palestine Vaincra et Comité Action Palestine, et récemment le groupe antifasciste lyonnais (GALE). À chaque fois, l'arbitraire administratif et politique joue à plein : accusations sans preuves, reproches concernant des intentions supposées, ou des « complicités de fait » non établies, mises en cause pour des actes non imputables aux structures visées, etc.

Ainsi, des campagnes « *appelant au boycott des fruits et légumes made in Israël* » par un collectif de soutien à la cause palestinienne sont assimilées dans le décret de dissolution de Palestine Vaincra à un « *appel à la discrimination et à la haine envers Israël et les Israéliens* ». En 2020, la Cour européenne des droits de l'Homme a pourtant reconnu que l'appel au boycott relevait de la liberté d'expression et donné raison à onze militantes et militants français, condamnés après un tractage appelant à un tel boycott. Le boycott est un instrument politique et militant utilisé par de nombreuses associations et collectifs de consommateurs et ne saurait faire l'objet d'un encadrement conduisant à criminaliser celles et ceux qui le diffusent.

Sont également repris à l'encontre de ce collectif les arguments avancés hier pour dissoudre le Collectif contre l'Islamophobie en France. Il lui est reproché « *de cultiver le sentiment d'oppression des « peuples musulmans* » et ce « *dans l'objectif de diffuser l'idée d'une islamophobie à l'échelle*

*internationale* ». Une cinquantaine d'associations, en novembre 2021, soulignaient déjà, dans un « Manifeste pour le droit des associations de choisir librement les causes qu'elles défendent [1] », l'étrange logique de cette accusation : « *Des associations sont dissoutes par le gouvernement au motif absurde que dénoncer une injustice, ce serait justifier rétrospectivement – ou se rendre complice par avance – des actes violents, voire des actes de terrorisme, que d'autres ont commis ou commettront peut-être un jour en invoquant cette même injustice* ».

Aux militants antifascistes lyonnais, dont le groupement a été dissout le 31 mars, il est reproché, en vrac, de participer à des manifestations non déclarées, autrement dit des « manif sauvages » et des « contre-rassemblements ». Le décret de dissolution indique notamment que « *des sympathisants du GALE ont pris part à des manifestations contre le passe sanitaire, lesquelles se sont accompagnées de provocations et de jets de projectiles à l'encontre des forces de l'ordre* », sans qu'il soit établi que ces personnes aient été effectivement membres de l'organisation dissoute, ni qu'elles aient participé à ces violences. Ce sont également des actions d'affichage dans les rues, ou de partage de visuels sur les réseaux sociaux, ainsi que des propos tenus par des artistes lors d'un festival, qui sont retenus dans l'acte de dissolution de l'organisation antifasciste lyonnaise.

Dans l'ensemble de ces cas de dissolutions, les services de police ont passé au scanner les réseaux sociaux des organisations ciblées à la recherche de commentaires haineux. Ce nouveau motif de dissolution est désormais autorisé, la loi sur « *le respect des principes de la République* » permettant de faire reposer sur les associations les propos tenus par des tierces personnes, même si celles-ci ne sont pas membres de l'organisation. À la lecture des décrets de dissolution, on découvre pourtant que les investigations et les propos retenus à charge portent sur des périodes largement antérieures à

l'adoption de loi en août 2021, en violation manifeste du principe de non-rétroactivité.

Ces mesures de dissolution constituent une épée de Damoclès suspendue au-dessus de l'ensemble des associations et demain de toutes les organisations du mouvement social, au risque d'obliger leurs membres à une autocensure dommageable à la cause défendue. On ne peut exclure de surcroît que des personnes mal intentionnées déposent sur les réseaux sociaux des commentaires empoisonnés dans le but de nuire à l'image de telle ou telle association, ainsi exposée à la menace de dissolution.

Tous les espaces démocratiques d'expression et de protestation de la population se restreignent peu à peu. Le contrôle sur les manifestations s'accroît – allant de la contestation des parcours à l'interdiction pure et simple, la répression et les violences policières contre les manifestant·es vont sans cesse en s'aggravant. Au-delà, ce sont tous les outils militants traditionnels de la liberté syndicale et associative (tracts, boycott, appel à mobilisation, réseaux sociaux...) qui sont de plus en plus gravement entravés.

Les libertés d'expression, d'opinion, de réunion et de manifestation, pourtant garanties par les principes constitutionnels et les textes internationaux, se retrouvent mises à mal par la dérive d'un pouvoir qui détourne des textes présentés comme destinés à lutter contre le terrorisme afin de s'en servir à l'encontre de mouvements, de groupes et d'associations qui ont le malheur de déplaire au pouvoir en place. Si l'on estime que des activités ou des propos imputables à une association tombent sous le coup de la loi, il appartient à la justice d'en juger. Et non au ministre de l'intérieur de diligenter des enquêtes à charge, de décréter que telle activité ou tel propos est condamnable, puis de prononcer une sentence de mort de l'association sans autre forme de procès.



Nous appelons l'ensemble des organisations du mouvement social à dénoncer cette chasse aux associations et à construire une large mobilisation, au nom de la préservation des libertés et du pluralisme démocratique. 8 avril 2022

***Premières organisations signataires :***

**Action droits des musulmans – ADM**

**Action Non Violente – COP21**

**Alliance citoyenne**

**Alternatiba**

**Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie – Acort**

**Association démocratique des Tunisiens en France – ADTF**

**Association de soutien aux Amoureux au Ban Public de Lyon**

**Association des travailleurs maghrébins de France – ATMF**

**Association française des juristes démocrates – AFJD**

**Association France Palestine Solidarité – AFPS**

**Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers – ANAFÉ**

**Attac**

**Centre de recherches et d'initiatives de solidarité internationale – Cedetim**

**Centre de recherche et d'information pour le développement – CRID**

**Cercle des Voisins du CRA de Cornebarrieu**

**Collectif des Associations Citoyennes – CAC**

**Comité pour la santé des exilés – Comede**

**Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie – CRLDHT**

**Coordination nationale Pas sans Nous**

**Droit au logement – DAL**

**Émancipation – Tendance intersyndicale**

**Fédération des associations de solidarité avec tou·te·s les immigré·e·s – Fasti**

**Fédération des Finances CGT**

**Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives – FTCT**

**Fédération nationale de la Libre Pensée**

Fédération nationale des Arts de la rue – FNAR  
Femmes de la terre  
Femmes égalité  
Fondation Copernic  
France Amérique latine  
France Nature Environnement  
Gasprom-Asti Nantes  
Groupe Accueil et Solidarité – GAS  
Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s – Gisti  
Initiative pour un autre monde – IPAM  
La Quadrature du Net – LQDN  
Memorial 98  
Planning familial  
Syndicat de la magistrature – SM  
Syndicat des avocats de France – SAF  
Tous Migrants  
Union Juive française pour la paix  
  
UJFP Union Syndicale Solidaires

[1] <https://www.gisti.org/spip.php?article6697>

<https://www.gisti.org/spip.php?article6787>

<https://www.gisti.org/spip.php?article6787>

---

**Dissolution du Comité Action  
Palestine : COMMUNIQUE DE  
Maître William BOURDON et**

# Maître Vincent BRENGARTH, Conseils du Comité Action Palestine

Le 24 février 2022, le ministre de l'intérieur Gérald DARMANIN annonçait à des fins manifestement électorales sur Twitter avoir demandé la dissolution du « Comité Action Palestine », représenté par les soussignés, en plus de celle d'une autre association (« Palestine Vaincra »).

Le 25 février 2022, les représentants de l'association recevaient une notification préalable à sa dissolution, en prévoyant un délai de dix jours pour y répondre. L'association, par le biais de ses Conseils, adressait ses observations écrites le 7 mars 2022, en contestant formellement et point par point l'ensemble des accusations portées à son encontre. Elle a démontré que les positions publiques qu'on lui reproche s'inscrivent dans un débat politique portant sur les violations des droits des Palestiniens, qui ne doit et ne peut se confondre avec un quelconque appel à la haine ni avec de l'antisémitisme. L'association a notamment rappelé que depuis des décennies l'Assemblée générale de l'ONU notamment, dénonce les violations systémiques du droit international et des droits de l'Homme. Font écho à ces résolutions, les rapports de nombreuses ONG dont Human Rights Watch ou Amnesty international. Le Gouvernement n'a pas pris la peine de répondre à ces explications détaillées. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a prononcé, le 9 mars 2022, la dissolution administrative de l'association. Les soussignés expriment leurs plus vives préoccupations devant cette nouvelle offensive dirigée contre les acteurs associatifs défendant la communauté musulmane, dans le contexte de la loi séparatisme. Ils s'inquiètent d'une dissolution qui vise à étouffer toute critique, certes dure, de la politique d'Israël. Les

soussignés ont reçu mandat de saisir le Conseil d'Etat pour contester cette mesure en urgence, portant gravement atteinte à plusieurs libertés fondamentales, dont la liberté d'association.

William Bourdon et Vincent Brengarth

Le 9 mars 2022

bourdon & associés AVOCATS, contact@bourdon-associes.com, 156 rue de Rivoli, 75001 PARIS

---

# **Prise de parole du Comité Action Palestine au rassemblement de soutien du 8 mars 2022 : Force et Victoire au Peuple Palestinien !**

Le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin a annoncé, le 24 février, son **intention de dissoudre** l'association Comité Action Palestine (Bordeaux), en même temps que la fermeture administrative de la mosquée de Pessac et la dissolution du collectif Palestine Vaincra (Toulouse).

Cette annonce est survenue le jour même du diner du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) où le Premier ministre Jean Castex a affirmé que Jérusalem est « **la capitale éternelle du peuple**

**juif ».**

Cette dissolution a été rendue possible par la loi « confortant le respect des principes de la république » (alias loi « anti séparatiste »), votée le 24 août 2021, qui instaure dans le pays l'arbitraire et un droit d'exception.

**Outil**

**de répression politique**, cette loi s'inscrit dans le cadre d'une offensive réactionnaire et liberticide du gouvernement français, empêtré dans la gestion déplorable d'une situation sociale, économique et sanitaire très dégradée.

**Darmanin**

**nous reproche de parler d'islamophobie d'Etat**, alors même qu'aujourd'hui le climat politique inquiétant où les musulmans et leur liberté associative sont devenus la cible prioritaire de la répression, le gouvernement s'attaque aussi aux associations de solidarité avec les Palestiniens et s'attaquera demain à toute opinion jugée différente ou subversive.

Que

reproche l'Etat au Comité Action Palestine ?

Dans

un document notifié au CAP par Gérard Darmanin, on nous reproche d'être des antisionistes. Ce que le CAP assume complètement.

Nous

sommes antisionistes et souhaitons la libération de la Palestine. La Palestine

est une terre volée aux Palestiniens et elle doit être restituée aux Palestiniens. Depuis 1948, les sionistes ont toujours voulu annexer davantage de terre en expulsant, en emprisonnant, en massacrant les Palestiniens.

Le mouvement historique, politique et idéologique de cette barbarie, une barbarie coloniale : c'est le sionisme. Le palestinien ne lutte pas contre les juifs en tant que juifs mais contre des colons !

- Il s'agit d'une situation coloniale et c'est cette situation que le CAP à **toujours** dénoncé.

**Je vais vous citer une Journaliste israélienne, Amira Hass** couvrant les territoires palestiniens occupés en 1967 et basée à Ramallah écrivait pour sa part dans le quotidien Haaretz, le 9 octobre 2015 :

***« Les jeunes Palestiniens ne vont pas se mettre à assassiner des juifs parce qu'ils sont juifs, mais parce que nous sommes leurs occupants, leurs tortionnaires, leurs geôliers, les voleurs de leur terre et de leur eau, les démolisseurs de leurs maisons, ceux qui les ont exilés, qui leur bloquent leur horizon. ».***

- Est-ce que ça on a encore le droit de dire ça en France ou est-ce qu'il faut juste se taire et aller travailler ?

**Aujourd'hui**

**c'est nous, Palestine Vaincra,**

**l'association de la mosquée de Pessac et Nantes révoltée. Hier**

c'était le CCIF,  
Baraka City.

**Et**  
**demain, ça sera qui ?**

Demain  
ça sera vous, sauf si vous rentrez dans les rangs et renoncer  
à toute pratique,  
idéologie ou croyance dénonçant sans détour l'oppression,  
l'exploitation ou  
l'injustice d'où qu'elles viennent.

**Au-delà**  
**des divergences**, le mouvement  
associatif de résistance doit prendre la mesure du danger que  
fait peser le  
gouvernement sur la liberté d'expression en criminalisant  
l'antisémitisme et  
toute voix jugée non conforme à sa définition arbitraire et  
autoritaire de  
l'action associative.

**La**  
**liberté d'expression est un principe** qui  
vaut pour tous et ne doit pas être à géométrie variable,  
soumis au bon vouloir  
du prince !

Vous  
comprendrez qu'il s'agit ici d'un procès politique. La liberté  
d'expression  
devrait normalement être un droit inaliénable dans une  
démocratie.

**Israël** a violé toutes les résolutions de l'ONU, il a piétiné  
les droits des Palestiniens et le droit international.

**Le**

**Comité Action Palestine a été créé pour dire une chose simple** : la colonisation de la Palestine doit cesser et notre devoir est de faire entendre la voix de la résistance du peuple palestinien.

**Depuis**

**18 ans**, le Comité Action Palestine a mis en œuvre, avec ses modestes moyens, des actions pour faire entendre la voix de la résistance.

Depuis

18 ans l'Etat n'a eu de cesse d'harcéler les militants du CAP parce que nous n'avons jamais renoncé à cette ligne politique, à l'antisionisme sans concession, parce que nous n'avons jamais cru aux balivernes israéliennes et américaines sur les accords d'Oslo et la paix tant attendue, parce que nous avons **toujours** fait le choix de respecter les choix du peuple palestinien !

**Tout**

**autre position est néocoloniale.** Nous, militants en France, n'avons pas à choisir à la place des Palestiniens les formes de résistances à la colonisation.

Désormais,

l'Etat français ne fait même plus semblant.

Il

s'aligne sur la politique israélienne et criminalise toute expression antisioniste comme il criminalise le soutien à Georges Ibrahim Abdallah.



Gérald

Darmanin nous reproche notre action en faveur de Georges Ibrahim Abdallah, le plus vieux prisonnier d'Europe, et libérable depuis 1999 mais que l'Etat maintien en détention de manière arbitraire.

Nous

renouvelons ici notre soutien total et entier à Georges Ibrahim Abdallah et nous espérons qu'il retrouve au plus vite la liberté !

**Cela**

**étant dit, ce qui se passe au CAP n'est pas grave au regard de ce qui se passe en Palestine.**

On

peut dissoudre une association, mais pas la vérité et l'aspiration à la justice, et encore moins la volonté qui anime le militantisme de lutter contre l'oppression d'où qu'elles viennent.

**Nos**

**principes du soutien à la cause palestinienne sont :**

\* La

condamnation du sionisme comme mouvement politique colonialiste et raciste.

\* Le

soutien inconditionnel à la résistance du peuple palestinien et à son combat pour son autodétermination et son indépendance nationale.

\* La

reconnaissance du droit inaliénable au retour de tous les réfugiés chez eux.

\* La  
libération de tous les résistants emprisonnés.

**Vive  
la Résistance ! Vive la Palestine !**

**Force  
et Victoire au Peuple Palestinien !**

**Palestine  
Vivra, Palestine vaincra !**

Comité action Palestine, le 08/03/2022

---

# **Support to the Palestine Action Committee : Statement of Palestinian Prisoners in Israel jail**

**March 6, 2022**

At a time where most eyes around the world are looking to Ukraine and express solidarity with Ukraine people as we do also from inside Israeli occupation prisons, we Palestinian Political Prisoners (PPP) in Israeli jail, ask the French government as well as all governments all around the world to stop moral and ethical double standards and make a look to Palestinian people while Israel feel free to violate all human rights, human dignity and Palestinian lives. It's the moment to empathize in front of European governments including France to be aware that not victims of occupations considered as terrorist but the state of Israel which is committed to war

crime, ethnic cleansing and Apartheid crimes as ANESTY International reported last month.

Solidarity movements with Palestine who oppose Israeli occupation they are committed to international law and to UN resolutions as well as 4<sup>th</sup> Geneva Convention.

The solidarity we got is to remind us 4500 PPP that we are not forgotten, that we are the victims of the occupation. That we as PPP and as a people deserve to live in our independent state in peace and freedom as all peoples.

We the undersigned PPP express our worry and disappointment in regard of French minister of interior to ban both associations: Comite action Palestine and Palestine vaincra

We consider such an act as political persecution and moral double standard. We ask the French government to respect the associations democratic activity, and not to work in serve of Israeli occupation.

---

# بيان لمساندة لجنة العمل من أجل فلسطين : بيان الأسرى الفلسطينيين في سجون الاحتلال الاسرائيلي

مارس 6 2022

في الوقت الذي تتطلع فيه معظم الأنظار حول العالم إلى أوكرانيا وتعبّر عن تضامنها مع الشعب

الأوكراني كما نفعل أيضًا من داخل سجون الاحتلال الإسرائيلي ، نحن  
الأسرى

الفلسطينيون في السجون الإسرائيلية ، نطالب الحكومة الفرنسية  
وكذلك كل الحكومات في

كافة أنحاء العالم بالكفّ عن اعتماد المعايير المزدوجة الا-  
أخلاقية، والإلتفات الى

معاناة الشعب الفلسطيني بينما تشعر إسرائيل بالحرية في انتهاك  
جميع حقوق الإنسان

والكرامة الإنسانية وحياة الفلسطينيين. لقد آن الأوان لأن تدرك  
الحكومات الأوروبية

بما في ذلك فرنسا أنه لا يجوز لهم لا أخلاقيا ولا سياسيا اعتبار  
ضحايا الاحتلال

إرهابيين، بل نطالبهم بالتصدي لارهاب دولة إسرائيل التي تمارس  
أطول احتلال قائم

اليوم وترتكب جرائم الحرب والتطهير العرقي وجرائم فصل عنصري كما  
ذكرت منظمة العفو

.الدولية الشهر الماضي

حركات التضامن

الفرنسية مع فلسطين والتي تناهض الاحتلال الإسرائيلي، هي حركات  
ومؤسسات ملتزمة

. بالقانون الدولي وقرارات الأمم المتحدة واتفاقية جنيف الرابعة

التضامن الذي

حصلنا عليه من هذه الحركات هو تأكيد منها بأننا نحن الـ4500 أسير  
وأسيرة في سجون

الاحتلال، لسنا منسيين ولسنا وحدنا ولا يزال هناك من يتذكرنا في  
العالم، وأننا

ضحايا الاحتلال. أننا الأسرى والشعب نستحق العيش في دولتنا المستقلة  
في سلام وأمان

.وحرية مثل جميع الشعوب

نحن الموقعون

أدناه ، نعرب عن قلقنا وخيبة أملنا فيما يتعلق بحظر وزير  
:الداخلية الفرنسي كلا الجمعيتين

لجنة العمل من أجل فلسطين

مناصرة فلسطين عاشت فلسطين

نحن نعتبر هذه

الخطوة القمعية بمثابة ملاحقة سياسية وازدواجية في المعايير

الاخلاقية، ونطالب

الحكومة الفرنسية باحترام النشاط الديمقراطي للجمعيتين والكف عن

خدمة الاحتلال

الإسرائيلي.

الأسرى السياسيون الفلسطينيون في سجون

الاحتلال

---

# Soutien au Comité Action Palestine : Déclaration des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes

6 mars 2022

Au moment où dans le monde

l'attention est tournée vers l'Ukraine et que le monde entier exprime sa

solidarité avec le peuple ukrainien, comme nous le faisons également depuis

l'intérieur des prisons d'occupation israéliennes, nous, prisonniers politiques

palestiniens (PPP) dans les prisons israéliennes, demandons au gouvernement

français ainsi qu'à tous les gouvernements dans le monde de mettre fin aux

doubles standards moraux et éthiques et de tourner leur regard

vers le peuple  
palestinien et vers Israël qui se sent libre de violer tous  
les droits de  
l'homme, la dignité humaine et la vie des Palestiniens. C'est  
le moment de de  
dire haut et fort aux gouvernements  
européens dont la France que ce ne sont pas les victimes de  
l'occupation qui  
doivent être considérées comme terroristes, mais l'État  
d'Israël qui se livre à  
des crimes de guerre, au nettoyage ethnique et aux crimes  
d'apartheid, comme  
l'a rapporté AMNESTY International le mois dernier.

Les mouvements de solidarité  
avec la Palestine, qui s'opposent à l'occupation israélienne,  
sont attachés au  
droit international et aux résolutions de l'ONU, ainsi qu'à la  
4e Convention de  
Genève. Ces  
organisations de solidarité rappellent qu'il ne faut pas  
oublier les 4500 prisonniers politiques palestiniens qui  
sont les victimes de l'occupation. Ils portent notre voix en  
relayant notre  
message : « nous, en tant que prisonniers politiques  
palestiniens et  
en tant que peuple, méritons de vivre dans notre État  
indépendant en paix et en  
liberté comme tous les peuples ».

Nous, soussignés PPP,  
exprimons notre inquiétude et notre déception à l'égard du  
ministre français de  
l'intérieur qui a pris la décision d'interdire les deux  
associations Comité  
action Palestine et Palestine vaincra.

Nous considérons un tel

acte comme une persécution politique et un double standard moral. Nous demandons au gouvernement français de respecter l'activité démocratique des associations et de ne pas travailler au service de l'occupation israélienne.

## **Les prisonniers politiques palestiniens dans les prisons de l'occupation israélienne**

### **Statement of Palestinian Prisoners in Israel jail**

**March 6, 2022**

At a time where most eyes around the world are looking to Ukraine and express solidarity with Ukraine people as we do also from inside Israeli occupation prisons, we Palestinian Political Prisoners (PPP) in Israeli jail, ask the French government as well as all governments all around the world to stop moral and ethical double standards and make a look to Palestinian people while Israel feel free to violate all human rights, human dignity and Palestinian lives. It's the moment to empathize in front of European governments including France to be aware that not victims of occupations considered as terrorist but the state of Israel which is committed to war crime, ethnic cleansing and Apartheid crimes as ANESTY International reported last month.

Solidarity movements with Palestine who oppose Israeli occupation they are committed to

international law

and to UN resolutions as well as 4<sup>th</sup> Geneva Convention.

The solidarity we got is to remind us 4500 PPP that we are not forgotten, that we are the victims of the occupation. That we as PPP and as a people deserve to live in our independent state in peace and freedom as all peoples.

We the undersigned PPP express our worry and disappointment in regard of French minister of interior to ban both associations: Comite action Palestine and Palestine vaincra

We consider such an act as political persecution and moral double standard. We ask the French government to respect the associations democratic activity, and not to work in serve of Israeli occupation.

---

**Appel à rassemblement de protestation Mardi 8 Mars, 18h, place de la Victoire, Bordeaux Dissolution du**



# Comité Action Palestine : la dictature en marche.

**Dissolution du  
Comité Action Palestine : la dictature en marche.**

*« Le fascisme n'est pas le contraire de la démocratie, mais son évolution par temps de crise ».*  
*Bertolt Brecht*

Le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin a annoncé, le 24 février, son intention de dissoudre l'association Comité action Palestine (Bordeaux), en même temps que la fermeture administrative de la mosquée de Pessac et la dissolution du collectif Palestine Vaincra (Toulouse).

Cette annonce est survenue le jour même du dîner du CRIF où le Premier ministre Jean Castex a affirmé que Jérusalem est « la capitale éternelle du peuple juif ».

Cette dissolution a été rendue possible par la loi « confortant le respect des principes de la république », votée le 24 août 2021, qui instaure dans le pays l'arbitraire et un droit d'exception. Outil de répression politique, cette loi s'inscrit dans le cadre d'une offensive réactionnaire et liberticide du gouvernement français, empêtré dans la gestion déplorable d'une situation sociale, économique et sanitaire très dégradée.

Dans un climat politique inquiétant où les musulmans et leur liberté associative sont devenus la

cible prioritaire de la répression, le gouvernement s'attaque aussi aux associations de solidarité avec les Palestiniens et s'attaquera demain à toute opinion jugée différente ou subversive.

Hier c'était le CCIF, Baraka City, aujourd'hui le Comité Action Palestine, Palestine Vaincra, l'association de la mosquée de Pessac et Nantes révoltée. A qui le tour demain ?

Au-delà des divergences, le mouvement associatif de résistance doit prendre la mesure du danger que fait peser le gouvernement sur la liberté d'expression en criminalisant l'antisionisme et toute voix jugée non conforme à sa définition arbitraire et autoritaire de l'action politique associative. La liberté d'expression est un principe qui vaut pour tous et ne doit pas être à géométrie variable, soumis au bon vouloir du prince !

Il est urgent de rassembler et instaurer un rapport de forces propre à défendre notre liberté associative.

Nous appelons à un sursaut salutaire de tous ceux et celles qui estiment que la liberté d'expression est un droit inaliénable.

**C'est pourquoi, nous faisons appel ici à toutes les organisations, associations, collectifs, militants à signer cet appel contre la répression qui vise à museler le soutien aux Palestiniens.**

Ont signé ce communiqué jusqu'à présent : International

Solidarity Movement – France, Cgt éduc'action33, Comité vérité et justice 31, Elles o pluriel, Association EAB, Collectif69palestine, Poitiers Palestine, CLAP 33, Bordeaux en Luttés, Jaunes Etc, Forum Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires FUIQP, Les Alliés de la Paix, AFA Strasbourg, ANC (association nationale des communistes), Campagne Unitaire pour la Libération de Georges Abdallah.

### **Charte du Comité Action Palestine**

Contrairement à ce qu'elle prétend être, la domination occidentale signifie la régression économique, sociale et politique la plus totale pour les peuples du Sud. L'impérialisme et le colonialisme qu'il secrète dans différentes régions du monde ne sont rien d'autre pour les peuples dominés qu'asservissement, oppression, massacre, racisme, misère et injustice. La résistance des peuples dominés, son émergence, sa structuration et son renforcement, sont le résultat mais aussi la négation la plus radicale de cette logique de répression et de destruction propre à l'hégémonie occidentale.

L'histoire de la Palestine de la fin du 19ième siècle jusqu'à aujourd'hui concentre l'essentiel des rapports de domination de types impérialiste et colonialiste. La colonisation juive, c'est-à-dire l'épuration ethnique, a été rendue possible à ses débuts par des puissances coloniales (Angleterre, France) et bénéficie aujourd'hui du soutien de l'ensemble du monde occidental (Etats-Unis et Europe). Des points de vue historique et géopolitique, la cause

palestinienne est centrale. Au niveau historique, l'enjeu est dorénavant d'accélérer le dépérissement de la domination impérialiste occidentale après sa violente remise en cause au cours de la phase de décolonisation des années 50 et 60. Au niveau géopolitique, l'enjeu est de libérer un territoire de la colonisation juive qui permet de contrôler toute la région du Moyen-Orient.

Si la Palestine reste le champ de lutte fondamental contre le colonialisme juif, il n'en reste pas moins qu'en Occident le soutien à la cause palestinienne réside dans une grande mesure dans le combat politique et idéologique contre le sionisme implanté au cœur même des Etats occidentaux. En France en particulier, tout militantisme antisioniste authentique se doit de dénoncer non seulement le colonialisme juif en Palestine mais aussi toute organisation ou institution qui travaille ici au service de la domination sioniste.

C'est pourquoi le COMITÉ ACTION PALESTINE, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, œuvre pour la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien, c'est-à-dire la libération de la terre arabe de Palestine.

**Nos principes du soutien à la cause palestinienne sont :**

**\* La condamnation du sionisme comme mouvement politique colonialiste et raciste.**

\* Le soutien inconditionnel à la résistance du peuple palestinien et à son combat pour son autodétermination et son indépendance nationale.

\* La reconnaissance du droit inaliénable au retour de tous les réfugiés chez eux.

\* La libération de tous les résistants emprisonnés.

(consulter la suite de la charte sur [www.comiteactionpalestine.org](http://www.comiteactionpalestine.org))

Nous rendons hommage à tous les Martyrs de la cause palestinienne et à tous les résistants emprisonnés. Nous exprimons notre totale solidarité à Georges Ibrahim Abdallah et appelons une nouvelle fois à sa libération.

Vive la Résistance ! Vive la Palestine ! Force et Victoire au Peuple Palestinien !



---

## **Dissolution du Comité Action Palestine : la dictature en marche.**

Communiqué :

« *Le fascisme n'est pas le contraire de la démocratie, mais*

***son évolution par temps de crise ». Bertolt Brecht***

Le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin a annoncé, le 24 février, son intention de dissoudre l'association Comité action Palestine (Bordeaux), en même temps que la fermeture administrative de la mosquée de Pessac et la dissolution du collectif Palestine Vaincra (Toulouse).

Cette annonce est survenue le jour même du diner du CRIF où le Premier ministre Jean Castex a affirmé que Jérusalem est « la capitale éternelle du peuple juif ».

Cette dissolution a été rendue possible par la loi « confortant le respect des principes de la république », votée le 24 août 2021, qui instaure dans le pays l'arbitraire et un droit d'exception. Outil de répression politique, cette loi s'inscrit dans le cadre d'une offensive réactionnaire et liberticide du gouvernement français, empêtré dans la gestion déplorable d'une situation sociale, économique et sanitaire très dégradée.

Dans un climat politique inquiétant où les musulmans et leur liberté associative sont devenus la cible prioritaire de la répression, le gouvernement s'attaque aussi aux associations de solidarité avec les Palestiniens et s'attaquera demain à toute opinion jugée différente ou subversive.

Hier c'était le CCIF, Baraka City, aujourd'hui le Comité Action Palestine, Palestine Vaincra,

l'association de la  
mosquée de Pessac et Nantes révoltée. A qui le tour demain ?

Au-delà des divergences, le mouvement  
associatif de résistance doit prendre la mesure du danger que  
fait peser le  
gouvernement sur la liberté d'expression en criminalisant  
l'antisionisme et toute  
voix jugée non conforme à sa définition arbitraire et  
autoritaire de l'action  
politique associative. La liberté d'expression est un principe  
qui vaut pour  
tous et ne doit pas être à géométrie variable, soumis au bon  
vouloir du  
prince !

Il est urgent de rassembler et  
instaurer un rapport de forces propre à défendre notre liberté  
associative.

Nous appelons à un sursaut salutaire de tous ceux et celles  
qui estiment que la  
liberté d'expression est un droit inaliénable.

C'est pourquoi, nous faisons appel ici  
à toutes les organisations, associations, collectifs,  
militants à signer cet  
appel contre la répression qui vise à museler le soutien aux  
Palestiniens.

**On peut dissoudre une association, mais pas la vérité et  
l'aspiration à la justice, et encore moins la volonté qui  
anime le militantisme de lutter contre l'oppression d'où  
qu'elle vienne.**

Nous appelons à rassemblement de soutien mardi 8 mars à 18h,  
place de la Victoire à Bordeaux

Ont signé ce communiqué jusqu'à présent :

\*International  
Solidarity Movement – France

\*Cgt éduc'action33

\*Comité  
vérité et justice 31

\*Elles o  
pluriel

\*Association  
EAB

\*Collectif69palestine

\*Poitiers Palestine

\*CLAP 33

\*Bordeaux en  
Luttes

\*Jaunes Etc

\*Forum Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires FUIQP

\*Les Alliés de la Paix

\*AFA Strasbourg

\*Campagne Unitaire pour la Libération de Georges Abdallah

\*PCOF33

\*UD CGT 33

**Ont également dénoncé la menace de dissolution du CAP :**

Solidaires, Cgtéduc'action33, UJFP, AFPS, l'AUDRIP, Nantes Révoltés, ISM-France, Sihame Assbague, Révolution permanente, Comité vérité et justice 31, Elles o pluriel, Association EAB,



Révolution Permanente Bordeaux, Campagne Unitaire pour la libération de George Abdallah, Comité Poitevin Palestine, Le Parti de Gauche, Front Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires, L'anticapitaliste, Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, Convergences révolutionnaires, Charleroi pour la Palestine, Collectif69palestine, Collectif Palestine13, AFPS Metz, BDS France, NPA33...

Comité Action Palestine, le 04/03/2022

# إعلان جيرالد دارمانين الرامي الى حلّ جمعيتين مناصرتين للشعب الفلسطيني: نداء للتجنيد والمقاومة

أعلن وزير الداخلية جيرالد دارمانين عشية مأدبة عشاء المجلس التمثيلي للمؤسسات اليهودية في فرنسا يوم الخميس 24 فبراير المنصرم عزمه على حلّ جمعيتين متضامنتين مع القضية الفلسطينية: « لجنة العمل من أجل فلسطين » المتواجدة في مدينة بوردو و« النصر لفلسطين » المتواجدة في مدينة تولوز وتذويهما بحمض الصهيونية

وبحسب الصحافة، يزعم الوزير أن جمعية « لجنة العمل من أجل فلسطين » تؤكد « في ميثاقها، دعمها لجميع المنظمات التي تحارب إسرائيل، بما في ذلك لدى لجوؤها لاستخدام العنف والأساليب الإرهابية ». غير أن هذه الادعاءات تتنافى مع واقع الأمر، إذ يدعو ميثاق « لجنة العمل من أجل فلسطين » إلى « الدعم غير المشروط لمقاومة الشعب الفلسطيني ونضاله من أجل تقرير المصير وتحقيق الاستقلال الوطني »، بحيث لا يحمل ولا يُشير الميثاق بتاتا إلى « عبارات » العنف « أو » الأساليب الإرهابية

وخلافاً لأكاذيب الوزير الفظة، فإن الميثاق يلتزم « بعدم مساندة أو دعم أي شكل من أشكال النضال » وفقاً لمبدأ سيادة الشعب الفلسطيني

وبالرغم من صلاحية مبدأ السيادة في كل مكان وزمان غير أن الحكومة الفرنسية تتلاعب به وفقاً للظروف، بحيث تتجاهله في إفريقيا أو في فلسطين بينما تقدسه وتكرسه في أوكرانيا. فسواء في إفريقيا أو في فلسطين ليس للشعوب الحق في المقاومة كما يحلو لها. بينما تضي الحكومة الفرنسية الشرعية على استخدام العنف المسلح في أوكرانيا. ما يعكس تموضع يستند إلى هندسة متغيرة الأبعاد تحدد المصالح الفورية والاستراتيجية الفرنسية

ولطالما سعى المجلس التمثيلي للمؤسسات اليهودية في فرنسا لتُشرع الأخيرة قانوناً يُجرّم التضامن مع كفاح الشعب الفلسطيني. فمن خلال حل الجمعية لجنة العمل من أجل فلسطين، تُجرّم الحكومة النضال ضد الصهيونية وتفدي بالجمعيات المناصرة للشعب الفلسطيني للمعمل الاسرائيلي

وإذ تعتبر جمعية « لجنة العمل من أجل فلسطين » أن النضال قد دخل مرحلة جديدة، وتدعو كافة المنظمات المناهضة للصهيونية إلى الرد على الهجوم الرجعي والوحشي للحكومة الفرنسية

فلربّما يمكن تصفية جمعيات، غير أنّه من غير الممكن تصفية الحقيقة، ولا رغبة التطلع إلى العدالة، ولا حتى الإرادة التي تُحفّز النضال لتحقيق استقلال فلسطين، وعلى كامل أرض فلسطين

عاشت فلسطين! النصر لفلسطين!

جمعية « لجنة العمل من

أجل فلسطين » بتاريخ 52 شباط / فبراير 2022